



Date de convocation :
04 avril 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N° 4.4

**Construction de 8
logements locatifs en cœur
de village**
Acceptation de sous-traitance
Sarl Étanchéité Garonnaise

L'an **deux mille dix-neuf** et le **11 avril**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mmes GÉRARD, SAINT-SUPÉRY (Proc.), MM. RIVIÈRE, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, Mme CAHUZAC.

Absente : Mme TONELLO.

Absents excusés : MM. AMOUROUX, ROUCH (Proc. à Mme SAINT-SUPÉRY)

Madame **Déborah CAHUZAC** est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise **SAS SEDEC S.A.S**, 15 rue Saint-Pé, 31260 SALEICH, souhaite sous-traiter la prestation **Étanchéité toiture terrasse**, qui lui a été attribuée lors du marché de travaux de construction de 8 logements locatifs en cœur de village.

L'entreprise **SAS SEDEC S.A.S** souhaite que la Sarl **Étanchéité Garonnaise**, impasse de Garonne, 31360 MANCIOUX, assure la sous-traitance pour les travaux relatifs à la prestation **Étanchéité toiture terrasse** pour un montant de **6 804.24 € HT** (six mille huit cent quatre euros vingt-quatre centimes hors taxes) ;

Monsieur le Maire présente toutes les pièces fiscales, sociales et professionnelles des entreprises concernées ainsi que les déclarations de sous-traitance (DC4) et demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à la demande de sous-traitance pour les travaux cités ci-dessus, formulée par l'entreprise **SAS SEDEC S.A.S**.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter la demande de sous-traitance présentée par l'entreprise **SAS SEDEC S.A.S**, 15 rue Saint-Pé 31260 SALEICH, dans le cadre du marché de travaux de construction de 8 logements locatifs en cœur de village en faveur de la Sarl **Étanchéité Garonnaise**, impasse de Garonne, 31360 MANCIOUX, pour les travaux relatifs à la prestation **Étanchéité toiture terrasse** pour un montant de **6 804.24 € HT** (six mille huit cent quatre euros vingt-quatre centimes hors taxes) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les déclarations de sous-traitance (DC4).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

.../...

Au registre sont les signatures.
Affiché le **16 avril 2019**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **12 avril 2019**

Le Maire,
Christian SANS

